

La [COMMUNE DE LA MOTHE SAINT HERAY](#) / T : 05.49.05.01.41, dans les Deux-Sèvres, est la première commune choisie par le [DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES](#) / T : 05.49.06.79.79, pour être mise en lumière. Une scénographie lumineuse à coût maîtrisé sera donc créée spécialement. www.la-mothe-saint-heray.fr www.deux-sevres.fr